



VILLE de POTIGNY

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
du 27 mars 2023 à 18 heures**

Sommaire

Ordre du jour de la séance

Liste des délibérations et questions diverses

Délibérations

Feuille d'émargement

Procès-verbal établi à l'issue de la séance par :

Le Maire,

Gérard KEPA.



La Secrétaire de Séance,

Hélène LEMARCHAND.

DEPARTEMENT CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN
CANTON DE FALAISE

MAIRIE
de



POTIGNY 14420

Tel : 02.31.90.84.67
ville-potigny@wanadoo.fr

POTIGNY, le 21 mars 2023

Monsieur le Maire

à

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

B.P./

Objet : réunion du Conseil Municipal.

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le :

**Lundi 27 mars 2023
à 18 heures,
en Mairie,**

avec pour ordre du jour :

- 1°/ Vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2022
- 2°/ Affectation du résultat 2022
- 3°/ Vote du Budget Primitif 2023 (et délibérations afférentes)
- 4°/ Vote des taux des impôts locaux
- 5°/ Attribution des subventions 2023
- 6°/ Dispositif « Argent de poche »
- 7°/ Questions diverses.

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, l'expression de mes sentiments dévoués.



Le Maire,
Gérard KEPA.

COMMUNE DE POTIGNY

Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 27 mars 2023

Présents : M. Kepa, M^{me} Maunoury, M. Bérel, M^{me} Bouteiller, M. Blais, M^{me} Lemarchand, M^{me} Knedlik, M^{me} Kiszko, M. Benoît, M. Gasnier, M. Geffroy, M^{me} Dunbar, M^{me} Prosper, M^{me} Besançon, M. Faucher.

Absents : M. Defenouillère, M^{me} Fichet-de-Clairfontaine, M. Marie.

- Vote des Compte de Gestion/Compte Administratif 2022 et du Budget Primitif 2023 :

	Fonctionnement	Investissement
CA 2022 (résultat dépenses/recettes €)	276 381,07	-22 924,53
BP 2023 (équilibre dépenses/recettes €)	3 028 394,00	2 255 710,00

- Attribution d'une subvention d'équilibre au CCAS, pour un montant de 44 280 €.

- Vote des taux des impôts locaux 2023 : Taxe foncière « bâti » (43,22 %), Taxe foncière « non bâti » (64,89 %), Taxe d'habitation (18,87 %).

- Vote des subventions accordées aux associations, établissements scolaires et autres organismes pour l'exercice 2023. Montant total : 62 038 €.

- Décision d'ouvrir le dispositif national « Argent de poche » aux jeunes de la commune âgés de 15 à 17 ans. Premiers chantiers proposés en août prochain, sur la base d'une rétribution maximum de 45 € par jeune, pour 3 demi-journées d'action.

- Accord pour le rachat, auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, des parcelles de l'ancien site SHOPI non utilisées par le programme locatif de l'EPFN. Coût : 48 355,54 € TTC.

Questions et informations diverses :

- proposition d'achat d'un logement communal par ses locataires (M. Bérel) ;
- réflexion à mener sur le devenir de l'ancienne maison minière communale de la Rue des Capucines, actuellement à l'abandon (M. Kepa) ;
- état d'avancement du dossier « Pôle de Santé » (M. Geffroy) ;
- don à la Commune de huit photographies prises par le chorégraphe Sébastien Laurent (M^{me} Lemarchand) ;
- constitution d'une équipe féminine pour représenter la Mairie à la manifestation « La Rochambelle » le 3 juin prochain (M^{me} Maunoury/M^{me} Lemarchand) ;
- aménagements paysagers réalisés par les services techniques communaux en façade de la Mairie, ainsi que dans les rues des Bleuets et des Marguerites (M. Blais).

Séance levée à 20h10.

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2023/009

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN
CANTON DE FALAISE
VILLE DE POTIGNY

DATE DE CONVOCAION
21.03.23

DATE D'AFFICHAGE
21.03.23

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 18
Présents : 15
Votants : 14

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-sept mars à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur KEPA Gérard, Maire.

Etaient présents :

M^{me} MAUNOURY Maryvonne, M. BÉREL Daniel, M^{me} BOUTEILLER Jacqueline, M. BLAIS Patrick, M^{me} LEMARCHAND Hélène, M^{me} KNEDLIK Thérèse, M^{me} KISZKO Colette, M. BENOIT Dominique, M. GASNIER Jean-Marie, M. GEFFROY Jean-Claude, M^{me} DUNBAR Annick, M^{me} PROSPER Isabelle, M^{me} BESANÇON Anne-Gwenaëlle, M. FAUCHER Ludovic.

Absents :

M. DEFENOILLERE Jean-Yves, M^{me} FICHET-DE-CLAIRFONTAINE Marie-Neige, M. MARIE Jean-Baptiste.

M^{me} LEMARCHAND Hélène a été élue Secrétaire.

Le procès-verbal de la réunion du 28 février 2023 est adopté à l'unanimité.

Objet :

COMPTE DE GESTION
ET COMPTE
ADMINISTRATIF
2022.

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif de l'exercice 2022. Les recettes et les dépenses sont commentées et n'appellent aucune remarque.

Section de fonctionnement :

Recettes	2 170 469,14 euros
Dépenses	1 894 088,07 euros
Excédent de l'exercice 2022	276 381,07 euros
Résultat de clôture : excédent de	1 230 142,62 euros

Section d'investissement :

Recettes	1 062 423,68 euros
Dépenses	1 085 348,21 euros
Déficit de l'exercice 2022	22 924,53 euros
Résultat de clôture : déficit de	363 603,46 euros

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les différents documents relatifs à la gestion de l'exercice 2022, approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion établi par Monsieur VANDON, Receveur Municipal, et le Compte Administratif dressé par Monsieur le Maire, dont les résultats sont identiques.

Pour copie conforme au registre des délibérations, fait à POTIGNY le vingt-huit mars deux mille vingt-trois.

Le Maire,
Gérard KEPA.



La Secrétaire de séance,
Hélène LEMARCHAND.



DELIBERATION MUNICIPALE n° 2023/010

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN
CANTON DE FALAISE
VILLE DE POTIGNY

DATE DE CONVOCATION
21.03.23

DATE D'AFFICHAGE
21.03.23

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 18
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-sept mars à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur KEPA Gérard, Maire.

Etaient présents :

M^{me} MAUNOURY Maryvonne, M. BÉREL Daniel, M^{me} BOUTEILLER Jacqueline, M. BLAIS Patrick, M^{me} LEMARCHAND Hélène, M^{me} KNEDLIK Thérèse, M^{me} KISZKO Colette, M. BENOIT Dominique, M. GASNIER Jean-Marie, M. GEFFROY Jean-Claude, M^{me} DUNBAR Annick, M^{me} PROSPER Isabelle, M^{me} BESANÇON Anne-Gwenaëlle, M. FAUCHER Ludovic.

Absents :

M. DEFENOILLERE Jean-Yves, M^{me} FICHET-DE-CLAIRFONTAINE Marie-Neige, M. MARIE Jean-Baptiste.

M^{me} LEMARCHAND Hélène a été élue Secrétaire.

Objet :
AFFECTATION DES
RESULTATS 2022.

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022 en adoptant le compte administratif, qui fait apparaître :

Reports

Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure	340 678,93
Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure	953 761,55

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section Investissement de	-22 924,53
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section Fonctionnement de	276 381,07

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses, pour un montant de	0,00
En recettes, pour un montant de	0,00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 363 603,46

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	363 603,46
---	------------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002)	866 539,16
---	------------

Décision prise à l'unanimité.

Pour copie conforme au registre des délibérations, fait à POTIGNY le vingt-huit mars deux mille vingt-trois.

Le Maire,
Gérard KEPA.



La Secrétaire de séance,
Hélène LEMARCHAND.



Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le

ID : 014-211405162-20230327-2023_010-DE

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2023/011

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN
CANTON DE FALAISE
VILLE DE POTIGNY

DATE DE CONVOCATION
21.03.23

DATE D’AFFICHAGE
23.03.23

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 18
Présents : 15
Votants : 15

L’an deux mille vingt-trois,
Le vingt-sept mars à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur KEPA Gérard, Maire.

Etaient présents :

M^{me} MAUNOURY Maryvonne, M. BÉREL Daniel, M^{me} BOUTEILLER Jacqueline, M. BLAIS Patrick, M^{me} LEMARCHAND Hélène, M^{me} KNEDLIK Thérèse, M^{me} KISZKO Colette, M. BENOIT Dominique, M. GASNIER Jean-Marie, M. GEFFROY Jean-Claude, M^{me} DUNBAR Annick, M^{me} PROSPER Isabelle, M^{me} BESANÇON Anne-Gwenaëlle, M. FAUCHER Ludovic.

Absents :

M. DEFENOILLERE Jean-Yves, M^{me} FICHET-DE-CLAIRFONTAINE Marie-Neige, M. MARIE Jean-Baptiste.

M^{me} LEMARCHAND Hélène a été élue Secrétaire.

Objet :
BUDGET PRIMITIF
2023.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif de l’exercice 2023.

Les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement s’équilibrent à la somme de 3 028 394 euros.

Les recettes et les dépenses de la section d’investissement s’équilibrent à la somme de 2 255 710 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2023 tel qu’il est présenté.

Décision prise à l’unanimité.

Pour copie conforme au registre des délibérations, fait à POTIGNY le vingt-huit mars deux mille vingt-trois.

Le Maire,
Gérard KEPA.



La Secrétaire de séance,
Hélène LEMARCHAND.



Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le

ID : 014-211405162-20230327-2023_011-BF

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2023/012

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN
CANTON DE FALAISE
VILLE DE POTIGNY

DATE DE CONVOCATION
21.03.23

DATE D’AFFICHAGE
21.03.23

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 18
Présents : 15
Votants : 15

L’an deux mille vingt-trois,
Le vingt-sept mars à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur KEP A Gérard, Maire.

Etaient présents :

M^{me} MAUNOURY Maryvonne, M. BÉREL Daniel, M^{me} BOUTEILLER Jacqueline, M. BLAIS Patrick, M^{me} LEMARCHAND Hélène, M^{me} KNEDLIK Thérèse, M^{me} KISZKO Colette, M. BENOIT Dominique, M. GASNIER Jean-Marie, M. GEFFROY Jean-Claude, M^{me} DUNBAR Annick, M^{me} PROSPER Isabelle, M^{me} BESANÇON Anne-Gwenaëlle, M. FAUCHER Ludovic.

Absents :

M. DEFENOILLERE Jean-Yves, M^{me} FICHET-DE-CLAIRFONTAINE Marie-Neige, M. MARIE Jean-Baptiste.

M^{me} LEMARCHAND Hélène a été élue Secrétaire.

Objet :
SUBVENTION
D’EQUILIBRE AU
CCAS, ANNEE 2023.

Sur proposition de Monsieur le Maire, une subvention de 44 280 euros doit être versée au Centre Communal d’Action Sociale pour équilibrer son budget 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour le versement de cette subvention.

Décision prise à l’unanimité.

Pour copie conforme au registre des délibérations, fait à POTIGNY le vingt-huit mars deux mille vingt-trois.

Le Maire,
Gérard KEP A.



La Secrétaire de séance,
Hélène LEMARCHAND.



Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le

ID : 014-211405162-20230327-2023_012-DE

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2023/013

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN
CANTON DE FALAISE
VILLE DE POTIGNY

DATE DE CONVOCATION
21.03.23

DATE D’AFFICHAGE
21.03.23

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 18
Présents : 15
Votants : 15

L’an deux mille vingt-trois,
Le vingt-sept mars à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance
publique sous la présidence de Monsieur KEPA Gérard, Maire.

Etaient présents :

M^{me} MAUNOURY Maryvonne, M. BÉREL Daniel, M^{me} BOUTEILLER
Jacqueline, M. BLAIS Patrick, M^{me} LEMARCHAND Hélène, M^{me} KNEDLIK
Thérèse, M^{me} KISZKO Colette, M. BENOIT Dominique, M. GASNIER Jean-
Marie, M. GEFFROY Jean-Claude, M^{me} DUNBAR Annick, M^{me} PROSPER
Isabelle, M^{me} BESANÇON Anne-Gwenaëlle, M. FAUCHER Ludovic.

Absents :

M. DEFENOILLERE Jean-Yves, M^{me} FICHET-DE-CLAIRFONTAINE Marie-
Neige, M. MARIE Jean-Baptiste.

M^{me} LEMARCHAND Hélène a été élue Secrétaire.

Objet :
**VOTE DES TAUX DES
IMPOTS LOCAUX,
ANNEE 2023.**

Le Conseil Municipal est appelé à se déterminer pour fixer les taux des
impôts locaux de l’année 2023.

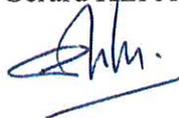
Après en avoir délibéré, il fixe et vote ces taux comme suit :

Foncier bâti :	43,22 %
Foncier non bâti :	64,89 %
Taxe d’habitation :	18,87 %

Décision prise à l’unanimité.

Pour copie conforme au registre des délibérations, fait à POTIGNY le vingt-huit
mars deux mille vingt-trois.

Le Maire,
Gérard KEPA.



La Secrétaire de séance,
Hélène LEMARCHAND.



Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le

ID : 014-211405162-20230327-2023_013-DE

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Affiché le
D 014-211405162-20230327-2023_013-D

	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence 2023	Taux plafonds 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023	Taux votés 2023	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023
Impôt sur la propriété des biens bâtis (IPB)	1	2	3	4	5	6	7
Impôt sur la propriété des biens non bâtis (IPBNB)	931 730	43,22	119,28	1 016 000	439 115	43,22	439 115
Taxe d'habitation (TH)	33 600	64,89	124,02	36 100	23 425	64,89	23 425
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	48 060	18,87	48,48	51 472	9 713	18,87	9 713
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	472 253		472 253

Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	472 253

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	10		<input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	8			
Taxe d'habitation (TH)	472 253 =			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
>>>	0			36 189	0	31 169	61 072	128 430

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023
472 253	128 430	600 683

À CAEN Le 07 MARS 2023 Pour la Direction des Finances publiques, Bernard TRICHET DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

Le 27/03/2023 Pour la Commune, Le Maire,

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération.



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	982
a. Pers. âgées de condition modeste	33
b. Baux de réhabilitation, QPPV, Mayotte	170
c. Locations de longue durée (logem. sociaux)	32 679
d. Locaux industriels	2 325
Taxe foncière non bâtie	
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	
b. Dotation pour Mayotte	
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	110 133
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	5 182
Cotisation foncière des entreprises	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	
4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION	
a. Hors résid. principales et log. vacants	33 352
b. Logements vacants soumis à la THLV	18 120

3. PRODUITS DES IFEER

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
5. RÉFORMES FISCALES	
Taxe d'habitation :	
a. Fraction de TVA nationale (%)	
b. TVA prévisionnelle	
c. Coefficient correcteur	1,129447

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux plafonds de 2023	Taux des EPCI de 2022	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	49,15	122,88	3,60000	119,28
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	34,96	126,10	2,08000	124,02
Taxe d'habitation (TH)	22,98	17,87	57,45	8,97000	48,48
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :	
a. National	>>>
b. Communal	>>>
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...

a....la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b....les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

Taux de CFE perçue en 2022 par la communauté d'agglomération. La communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

24,08

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT DE CAEN
CANTON DE FALAISE

VILLE DE POTIGNY

DATE DE CONVOCATION
21.03.23

DATE D’AFFICHAGE
21.03.23

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 18
Présents : 15
Votants : 15

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2023/014

L’an deux mille vingt-trois,
Le vingt-sept mars à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance
publique sous la présidence de Monsieur KEPA Gérard, Maire.

Étaient présents :

M^{me} MAUNOURY Maryvonne, M. BÉREL Daniel, M^{me} BOUTEILLER
Jacqueline, M. BLAIS Patrick, M^{me} LEMARCHAND Hélène, M^{me} KNEDLIK
Thérèse, M^{me} KISZKO Colette, M. BENOIT Dominique, M. GASNIER Jean-
Marie, M. GEFFROY Jean-Claude, M^{me} DUNBAR Annick, M^{me} PROSPER
Isabelle, M^{me} BESANÇON Anne-Gwenaëlle, M. FAUCHER Ludovic.

Absents :

M. DEFENOUILLE Jean-Yves, M^{me} FICHET-DE-CLAIRFONTAINE Marie-
Neige, M. MARIE Jean-Baptiste.

M^{me} LEMARCHAND Hélène a été élue Secrétaire.

Objet :

SUBVENTIONS 2023.

Le Conseil Municipal autorise un crédit de 62 038 euros, au titre des
subventions communales, se répartissant comme suit :

Association Sportive Potigny-Ussy-Villers (ASPOVCU)	
- fonctionnement	7 850 euros
Judo-Club	1 350 euros
Tennis-Club	1 030 euros
Sportive Potigny-Ussy Pépinières (Basket)	270 euros
Club Cycliste du Laizon	465 euros
Association de course hors-stade	1 000 euros
Amicale du Personnel Communal	
- fonctionnement	455 euros
- CNAS	7 600 euros
Amicale des Anciens Combattants	340 euros
Association Nationale 1 ^{ère} D.B. Polonaise	50 euros
Mémoires de la Résistance Normande	50 euros
Fondation de la France Libre	100 euros
Comité JUNO	70 euros
Mémoire Poche de Falaise-Chambois	105 euros
ONAC du Calvados (Bleuet de France)	105 euros
Le Souvenir Français	105 euros
M.J.C.	
- fonctionnement	3 600 euros
- Centre de Loisirs des Jeunes	18 650 euros
Jumelage Franco-Polonais (Potigny-Jutrosin)	5 000 euros
Jumelage Franco-Anglais (Potigny-Banwell)	2 100 euros
Pétanque Minière	475 euros
Société de Chasse	300 euros
Société de Pêche (AAPPMA)	105 euros
Fleurir Potigny	800 euros
Vit’Actif (« Jardins de Serge »)	100 euros
Association Mémoire de Fer	615 euros
Sauvegarde du Patrimoine Polonais	550 euros
Ecole Maternelle	
- coopérative	345 euros

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le

ID : 014-211405162-20230327-2023_014-DE

Ecole Primaire	
- sorties	1 935 euros
- coopérative	1 100 euros
- psychologue	290 euros
Collège	
- sorties	475 euros
- U.N.S.S.	685 euros
Association des Parents d'Elèves	510 euros
Amicale des Sapeurs-Pompiers	200 euros
U.C.I.A.	1 045 euros
La Prévention Routière	58 euros
Harmonie « L'Espérance » (chorale)	800 euros
Association Jeunes Sapeurs-Pompiers	130 euros
Amis de la Gendarmerie	100 euros
Harmonie « L'Espérance » (Centenaire)	1 125 euros

Décisions prises à l'unanimité.

Pour copie conforme au registre des délibérations, fait à POTIGNY le vingt-huit mars deux mille vingt-trois.

Le Maire,
Gérard KEPA.




La Secrétaire de séance,
Hélène LEMARCHAND.



DEPARTEMENT
DU
CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN
CANTON DE FALAISE
VILLE DE POTIGNY

DATE DE CONVOCATION
21.03.23

DATE D'AFFICHAGE
21.03.23

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 18
Présents : 15
Votants : 15

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2023/015

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-sept mars à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur KEPA Gérard, Maire.

Etaient présents :

M^{me} MAUNOURY Maryvonne, M. BÉREL Daniel, M^{me} BOUTEILLER Jacqueline, M. BLAIS Patrick, M^{me} LEMARCHAND Hélène, M^{me} KNEDLIK Thérèse, M^{me} KISZKO Colette, M. BENOIT Dominique, M. GASNIER Jean-Marie, M. GEFFROY Jean-Claude, M^{me} DUNBAR Annick, M^{me} PROSPER Isabelle, M^{me} BESANÇON Anne-Gwenaëlle, M. FAUCHER Ludovic.

Absents :

M. DEFENOUILLERE Jean-Yves, M^{me} FICHET-DE-CLAIRFONTAINE Marie-Neige, M. MARIE Jean-Baptiste.

M^{me} LEMARCHAND Hélène a été élue Secrétaire.

Objet :

MISE EN ŒUVRE DU
DISPOSITIF
« ARGENT DE
POCHE ».

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à mettre en place le dispositif « Argent de poche » à compter du 1^{er} août 2023.

Vu l'exposé de Madame LEMARCHAND, Adjointe au Maire, invitée par Monsieur le Maire à présenter à l'assemblée les grandes lignes de cette opération,

Vu le Code de la Famille et de l'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le dispositif « Argent de poche » est une action d'utilité publique permettant aux jeunes potignais de 15 à 17 ans de contribuer à la vie de la collectivité par la participation à des tâches manuelles, administratives ou techniques en contrepartie de rétributions financières ;

Considérant que les sommes versées aux jeunes n'excèdent pas 15 € par jour et par jeune et qu'elles sont envisagées comme des aides attribuées en fonction de situations dignes d'intérêt ;

Considérant les critères de participation à l'opération :

- Être Potignais
- Être âgé de 15 à 17 ans maximum.
- Candidater par le biais du document relatif à l'opération « Argent de poche » devant être signé du jeune et de ses responsables légaux,

Considérant que le nombre annuel de jeunes pouvant participer à l'opération est défini dans le cadre de la préparation budgétaire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Autorise la mise en place du dispositif argent de poche en 2023.

Précise que les actions se dérouleront pendant les périodes de vacances scolaires.

Précise que les jeunes, dans le cadre de l'opération, se verront verser une somme de 15 € par jour et par personne, soit 45 € maximum par action.

Précise que la dépense sera imputée au chapitre 012 (Charges de personnel), article 6218 (Autre personnel extérieur) du budget de la Ville.

Autorise Monsieur le Maire, ou un Adjoint, à mener toutes les démarches et à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Décision prise à l'unanimité.

Pour copie conforme au registre des délibérations, fait à POTIGNY le vingt-huit mars deux mille vingt-trois.

Le Maire,
Gérard KEPA.



La Secrétaire de séance,
Hélène LEMARCHAND.



DEPARTEMENT
DU
CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN
CANTON DE FALAISE
VILLE DE POTIGNY

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2023/016

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-sept mars à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance
publique sous la présidence de Monsieur KEPA Gérard, Maire.

Etaient présents :

M^{me} MAUNOURY Maryvonne, M. BÉREL Daniel, M^{me} BOUTEILLER
Jacqueline, M. BLAIS Patrick, M^{me} LEMARCHAND Hélène, M^{me} KNEDLIK
Thérèse, M^{me} KISZKO Colette, M. BENOIT Dominique, M. GASNIER Jean-
Marie, M. GEFFROY Jean-Claude, M^{me} DUNBAR Annick, M^{me} PROSPER
Isabelle, M^{me} BESANÇON Anne-Gwenaëlle, M. FAUCHER Ludovic.

Absents :

M. DEFENOILLERE Jean-Yves, M^{me} FICHET-DE-CLAIRFONTAINE Marie-
Neige, M. MARIE Jean-Baptiste.

M^{me} LEMARCHAND Hélène a été élue Secrétaire.

DATE DE CONVOCAION
21.03.23

DATE D'AFFICHAGE
21.03.23

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 18
Présents : 15
Votants : 15

Objet :

ACHAT DE TERRAINS
A L'EPF Normandie.

Vu la convention d'action foncière en date du 27 juillet 2017, passée entre
l'EPF Normandie et la Commune de Potigny,

Considérant le projet d'aménagement des terrains constituant la réserve
foncière nécessaire à la poursuite de la revitalisation du centre-bourg, son
emplacement et sa superficie dégagée permettant son utilité à des fins publiques,

Considérant que le délai de portage des terrains prévu dans la convention
est arrivé à son terme,

Le Conseil Municipal décide,

D'acquérir auprès de l'EPF Normandie les parcelles cadastrées section B
n° 58 et n° 1347, d'une superficie totale de 823 m², au prix de revient calculé selon
les dispositions de la convention du 27 juillet 2017, pour un montant HT de
40 000 €, plus frais notariés de 296,28 € HT, TVA applicable au taux légal en
vigueur.

D'autoriser Monsieur le Maire, ou un Adjoint, à signer l'acte de vente et
toutes pièces s'y rapportant, les frais d'acte étant à la charge de la Commune.

Décision prise à l'unanimité.

Pour copie conforme au registre des délibérations, fait à POTIGNY le vingt-huit
mars deux mille vingt-trois.

Le Maire,
Gérard KEPA.



La Secrétaire de séance,
Hélène LEMARCHAND.



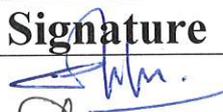
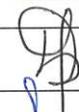
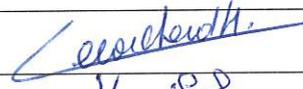
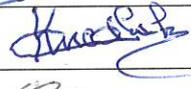
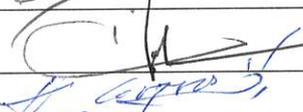
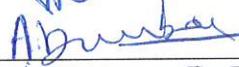
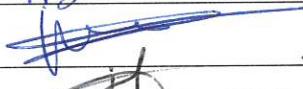
COMMUNE DE POTIGNY

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2023

N°	Objet	Visa Préfecture
2023/009	Compte de gestion et Compte administratif 2022	04/04/2023
2023/010	Affectation des résultats 2022	04/04/2023
2023/011	Budget primitif 2023	04/04/2023
2023/012	Subvention d'équilibre au CCAS	04/04/2023
2023/013	Taux des impôts locaux 2023	04/04/2023
2023/014	Subventions 2023	04/04/2023
2023/015	Dispositif « Argent de poche »	04/04/2023
2023/016	Achat de terrains à l'EPF Normandie	04/04/2023

Présents lors de la séance :

NOM / Prénom	Signature
KEPA Gérard	
MAUNOURY Maryvonne	
BEREL Daniel	
BOUTEILLER Jacqueline	
BLAIS Patrick	
LEMARCHAND Hélène	
KNEDLIK Thérèse	
KISZKO Colette	
BENOIT Dominique	
GASNIER Jean-Marie	
GEFFROY Jean-Claude	
DUNBAR Annick	
PROSPER Isabelle	
BESANÇON Anne-Gwenaëlle	
FAUCHER Ludovic	